

Conseil d'administration du 21 octobre 2021, 14h

Notes des élu.es PULS (Pour une Université Libre et Solidaire)

Campus Condorcet, site de La Chapelle

La présidente **Christine Neau-Leduc** annonce une augmentation des coûts du chantier de La Chapelle dont Paris 1 doit prendre en charge une part (entre 5 et 15 millions), avec en conséquence une augmentation des délais.

Elle rapporte avoir protesté avec la VP Florence Deprest contre la proposition de faire assumer ces surcoûts à Paris 1. En conséquence, l'augmentation sera prise en charge par les intérêts de la dotation qui se révèlent plus importants que prévus.

La date d'ouverture prévisionnelle du site de La Chapelle est repoussée à la rentrée 2025.

Soraya Guénifi (élue PULS) interroge la présidente sur la possibilité pour Paris 1 d'occuper les locaux de Censier laissés vacants après leur déménagement, comme cela avait été suggéré au dernier CA par Nicolas Canry.

Christine Neau-Leduc répond qu'*a priori*, pas dans l'immédiat car il y a des retards importants aussi du côté de Paris 3. Un accès sera néanmoins possible dans la phase transitoire (entre le départ de Paris 3 et le début des travaux de désamiantage).

Budget Initial

Michel Stavrou (élu SNPTES) demande dans quelle mesure on prend en compte la revalorisation RIFSEEP (Régime indemnitaire des fonctionnaires de l'État) dans ce BI.

Soraya Messai-Bahri indique qu'elle est prise en compte. Dans le cadre de l'agenda social de la présidence, une réflexion sur le RIFSEEP va être engagée avec les OS. Mais il faudra compter sur les ressources propres de l'établissement.

Vote du BI : 8 ABS 23 POUR

Les syndicats n'ont pas voté en faveur de ce BI.

Exonération partielle des d'inscriptions pour les étudiants extra-communautaires

Salomé Hocquard (élue UNEF) s'inquiète du récent vote à Paris 3 qui soumet à présent l'exonération à des critères. Elle s'interroge notamment sur l'impact de politiques contradictoires en matière d'exonération pour les étudiants prenant part à des projets communs à nos deux établissements. La présidence explique que les étudiants s'inscrivent soit à Paris 1 soit à Paris 3 et que chaque université applique les décisions prises par son CA.

Adopté. 1 voix syndicat étudiant contre.

Projet stratégique d'établissement

Paul Rateau (élu PULS) interroge la présidente sur le statut du document soumis à discussion et au vote. S'agit-il d'un document à caractère contraignant ou simplement indicatif ?

Christine Neau-Leduc indique que le texte est le résultat d'un travail commun, tenant compte des apports des deux listes électorales qui ont fusionné au moment de l'élection de la nouvelle équipe présidentielle. Il s'agit d'une feuille de route pour le mandat qui suppose des points d'étape réguliers pour voir quels objectifs ont été atteints et ceux qui ne le sont pas encore.

Paul Rateau constate que le document insiste sur l'engagement de Paris 1 dans le campus Condorcet. Il regrette qu'il n'y ait pas de réaffirmation claire et explicite, en introduction du document, de l'attachement de Paris 1 aux locaux historiques de la Sorbonne. Il s'étonne que la Sorbonne – qui fait proprement partie de l'identité de notre université – ne soit évoquée que dans l'objectif 50 du point de vue seulement patrimonial.

Christine Neau-Leduc accepte d'ajouter dans l'introduction un rappel explicite de l'ancrage historique de P1 en Sorbonne. Cet ancrage n'est pas négociable. Reste le problème structurel que posent des locaux dont la capacité est limitée.

Paul Rateau revient ensuite sur l'objectif 10 qui relève du chapitre « Repenser la gouvernance et le pilotage ». Le projet de mettre en place des commissions parallèles aux conseils centraux, composées de membres non-élus, chargés de travailler sur des thématiques transversales (budget, immobilier, recherche, enseignement et vie universitaire, documentation, etc.) constitue un doublon dont on peut discuter de la pertinence. Il pose surtout un problème démocratique. Ces commissions, à côté des instances représentatives existantes, visent à délivrer des avis, à éclairer les conseils sur différents sujets en fournissant des propositions. On voit mal pourquoi ce travail ne devrait pas revenir aux élus eux-mêmes ! Certes la décision reviendra toujours *in fine* aux élus, mais pourquoi les exclure de l'ensemble du processus d'élaboration des propositions. **Paul Rateau** suggère, au lieu de telles commissions, de constituer des groupes de travail, réunissant des membres élus des différents conseils, sur des thèmes déterminés, chargés de préparer projets et propositions, le cas échéant en auditionnant des experts extérieurs ou en commandant des rapports. Ce serait le meilleur moyen d'associer davantage les élus, dès le début et pas seulement *in fine*, aux décisions et de rendre possible, par là, un consensus plus large au moment des votes.

Christine Neau-Leduc conteste l'idée que l'établissement de ces commissions conduise à contourner les élus, à les priver de leurs prérogatives, car ils auront toujours le dernier mot. Il s'agit de permettre à la communauté universitaire dans son ensemble d'être mieux informée et de lui offrir la possibilité de participer plus activement aux projets et décisions prises. Les commissions seront chargées de proposer plusieurs *scenarii* aux conseils qui, en dernière instance, statuera.

Julien Benini (directeur général des services) ajoute que ces commissions seront le moyen de mieux impliquer les "usagers" (en l'occurrence les directions de composantes), par la concertation et l'association aux décisions prises.

Sabine Barles (élue PULS) demande comment ces commissions seront constituées, comment leurs membres seront choisis. Elle dénonce l'abus qui est fait du terme « démocratie participative ». Il ne s'agit pas de cela ici. Par ailleurs elle rappelle les risques liés à l'instauration de ce genre de commissions et le dévoiement auquel il peut donner lieu.

Christine Neau-Leduc réaffirme que les prérogatives des conseils seront respectées.

Ludovic Ayrault (VP) indique que ces prérogatives, définies par le code de l'éducation, sont garanties. Il s'agit simplement par l'intermédiaire de ces commissions de proposer une information et un éclairage des conseils, en amont de la décision qui leur revient toujours. Quant à l'idée que cette expertise soit effectuée par des membres des conseils, réunis en groupes de travail, elle se heurte au manque de temps dont ils disposent.

François Foronda se demande si la formulation de l'objectif 10 n'est pas maladroite et en propose une nouvelle rédaction tenant compte des échanges qui ont eu lieu. Il suggère notamment la composition de commissions mixtes formées d'élus et de non-élus soit simplement rendue possible.

Une discussion a lieu à propos de la proposition, à nouveau amendée par **JM Le Gall** (VP). **Christine Neau-Leduc** précise que ces commissions n'ont pas un but politique, mais seulement technique : elles visent à mener un travail de fond sur les dossiers et de proposer plusieurs *scenarii* possibles sur une question.

Valérie Chénieux (élue CGT) demande quelle est l'articulation de ce projet de commissions avec le dialogue de gestion mené avec les UFR et composantes. Si les membres du CA ne peuvent pas se saisir pleinement de l'ensemble du processus budgétaire, il y a un réel problème. Quant à l'idée de créer une commission sur l'immobilier, il faut se rappeler qu'il existe déjà des commissions de site pour les questions immobilières.

Julien Benini : oui mais ces commissions de site fonctionnent toujours en silo.

Catherine Robin (élue SNPTES) comprend et partage l'inquiétude de Valérie Chénieux et des élus PULS. Elle souligne le problème que pose ce double jeu entre ces commissions et les instances.

Christine Neau-Leduc rappelle qu'il n'est pas question de vote pour l'agenda social.

Nina Bonhomme (Solidaires FSE et indépendants.e.s) : au sujet de l'objectif 3 du document, il faut être vigilant à la dérive vers une fusion universitaire.

Christine Neau-Leduc : Il ne s'agit pas de fusion mais uniquement d'une CCT (convention de coordination territoriale) ; la fusion n'est pas dans notre stratégie.

Salomé Hocquart (élue UNEF) rappelle que certaines universités (P3) ont augmenté les frais d'inscription pour les étudiants étrangers. Comment pourra-t-on faire des diplômes en commun dans ces conditions ?

Christine Neau-Leduc précise que dans ce cas les universités sont co-accréditées, donc un étudiant inscrit à P1 paye les droits P1.

Paul Rateau constate que la reformulation finale proposée par JM Le Gall de l'objectif 10 ne change pas grand-chose. Elle ne lève pas nos inquiétudes quant au statut de ces commissions et au rôle qu'elles jouent dans le processus de décision. Il revient sur l'objectif 17, p 21 : il propose de modifier la phrase : « Nos difficultés et nos faiblesses doivent être affichées sans détour » de la façon suivante : « Nos difficultés et nos faiblesses *ne doivent pas être ignorées* ». **Christine Neau-Leduc** accepte la modification.

Paul Rateau demande des précisions concernant l'objectif 22 et le projet de créer pour les étudiants une « formation aux compétences de base et aux compétences générales avancées identifiées comme essentielles au développement professionnel et personnel, à la construction d'une carrière et à une citoyenneté active » (compétences en communication, gestion de projet et constitution d'équipe, confiance en soi et estime de soi, valorisation d'un CV SHS, analyse de données, outils numériques en SHS, etc.). Y-a-il des moyens supplémentaires prévus pour cette formation ? A quel moment du cursus doit-elle intervenir ? Ne devrait-elle pas normalement être acquise en même temps que l'apprentissage disciplinaire et par lui ? Son introduction dans le cursus ne risque-t-elle pas de conduire à diminuer la part disciplinaire ?

Raphaëlle Laignoux (VP CFVU) reconnaît que cette formation doit s'acquérir dans les cours disciplinaires, mais elle manque et des demandes étudiantes remontent en ce sens. Pour ce qui est des moyens, une partie du PIA4 doit y être consacrée. On peut créer ce type de formation grâce à des appels à projets comme le PIA4. Les modules créés apparaîtront dans les maquettes, c'est aux composantes de s'en emparer et de faire des propositions.

Nina Bonhomme : l'objectif 14 est un objectif écologique. Pourquoi n'est-il pas intégré dans les programmes des cours (un module en licence) ?

Ariane Dupont-Kieffer : c'est prévu dans la partie innovation pédagogique.

Sabine Barles : il ne faut pas se limiter à un plan vert et à l'empreinte carbone, mais prendre en compte un chantier plus vaste qui comprend l'azote.

Valérie Chénieux (élue CGT) : toutes ces propositions demandent du personnel en plus.

Vote : 8 abstentions - 22 oui

Critères d'attribution des congés pour projet pédagogique

Raphaëlle Laignoux (VP CFVU) : il y a deux CPP cette année.

Soraya Guenifi (élue PULS) demande des précisions sur ce contingent.

Raphaëlle Laignoux répond qu'il s'agit d'un contingent ministériel ouvert en regard des CRCTs et qu'il n'a pas changé cette année.

Christine Neau-Leduc : sur 3 candidats au CPP il y a 2 retenus cette année. Les CPP sont en place depuis 2020.

Critères votés à l'unanimité.

Charte contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

Raphaëlle Laignoux rappelle l'historique de la CVEC, créée par la loi ORE de 2018 - versée au CROUS (92 €), 60 € revient à P1, ce qui fait 2,5 million d'euros par an. Il est nécessaire de clarifier les choses au bout de deux ans de fonctionnement. Il s'agit de visibiliser la CVEC et

ses usages : un besoin de communication et de clarification des processus s'impose. La commission CVEC est nommée par arrêté de la présidence. La dernière phase est la charte renouvelée qui est proposée aujourd'hui au CA. Elle reprend ce qui était dans la charte précédente en la clarifiant et en éliminant les redondances. Les projets peuvent être annuels ou pluriannuels. Il faut au minimum 4 réunions de la commission par an (une seule l'année dernière), avec appel à projet à chaque fois. Une validation par le CA est requise.

Nina Bonhomme (Solidaires FSE et indépendants.e.s) : l'aménagement des locaux est financé par la CVEC, alors que les étudiants de PMF mangent sous la pluie.

Raphaëlle Laignoux : à Sorbonne U, l'aménagement des locaux représente 20 % de la CVEC, ici seulement 2 %.

Christine Neau-Leduc : il faut absolument l'utiliser. La CVEC est une taxe, donc le contrôle sera drastique. Si on ne l'utilise pas, on devra rembourser et ce sera basculé dans le budget de l'État.

Raphaëlle Laignoux : lors de la CFVU nous avons obtenu un vote de 25 oui, et 2 contre dont *Le Poing levé*, pour des raisons d'opposition politique à la CVEC.

Alain Jardel demande si l'on peut porter un projet CVEC, si cela ne profite pas seulement aux étudiants.

Raphaëlle Laignoux : on conseille dans ce cas un co-portage et donc un co-financement.

Marion Laval-Jeantet : Au centre Saint-Charles, il y a deux ans, les étudiants ont demandé à installer des cimaises sur le budget CVEC. Elle espère qu'ils vont poursuivre, mais le problème c'est que le BDE change tout le temps.

Vote pour la charte CVEC : 6 abstentions 22 pour

Répartition 2021-2022 de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

Raphaëlle Laignoux : tableau de répartition, qui changera chaque année.

Augmentation sur la santé (financement SSU Paris 1)

FSDIE : plancher légal

Culture : passage de 12-13 % à 20 % car il n'y a pas de service Vie de campus culturel à Paris 1

Vie de campus : un peu moins car pas dépensé

Locaux : moins, idem

Ethique et développement durable : passage de 0,75 à 2,5 %

Salomé Hocquart estime que le fait qu'une partie de l'argent soit gardée par le CROUS montre qu'il y a pénurie de fonds. Elle ne comprend pas certaines lignes de financement. A propos de l'« éthique du vivre ensemble », elle demande ce qui peut être mis en place par l'université dans la lutte contre les discriminations. Peu de choses sont faites à ce sujet à Paris 1. Qu'est-ce qui peut être financé ? Beaucoup de choses devaient l'être par l'université et pas par la CVEC.

Raphaëlle Laignoux: toutes les formes de discrimination. Exemple : l'année dernière financement d'une formation sur le harcèlement sexuel. 2h de formation = 700 €. On peut envisager une formation des présidents d'associations.
On attend aussi vos propositions.

Alain Jardel : nous avons voté des sommes sans savoir ce qu'il y a derrière.

Raphaëlle Laignoux précise que tout ce qui concerne la CVEC passera en CA. Un bilan annuel sera fait.

Valérie Chénieux : concernant la ligne handicap, peut-on mettre la somme en parallèle avec le nombre d'étudiants en situation de handicap à P1 ,

Raphaëlle Laignoux : la commission handicap se réunira en novembre.

Vote : 8 abst. 24 oui

Nouveau médecin directeur du service de santé universitaire

Raphaëlle Laignoux: Le service de santé est commun à P1, P3, UP, et d'autres établissements. L'ancien directeur a démissionné en juillet, un appel à candidature a été lancé par UP qui coordonne le SSU. Mme Prudhomme a été choisie après une série d'entretiens. Le service n'était pas à la hauteur, et on place beaucoup d'espoir dans ce recrutement.

François Foronda demande à qui s'adresse ce service. Il est assez invisible. Combien de personnel concerne-t-il ? Qui finance ?

Raphaëlle Laignoux renvoie au CA de juillet. Ce service concerne uniquement les étudiants et est financé par les partenaires (universités et établissements). Il rassemble 50 personnes : médecins, infirmiers, psychologues. Il a surtout un rôle de prévention mais aussi de centre de soins dans le centre rue des Saints-Pères. Il y a effectivement un effort de communication à faire. Au semestre dernier, le service a fait l'objet d'une rénovation institutionnelle et financière. Une nouvelle direction doit le dynamiser.

Nina Bonhomme demande le taux de fréquentation du SSU. Les étudiants de Sciences-Po en bénéficient plus car il se trouve dans leurs locaux.

Raphaëlle Laignoux l'admet. Il y a 60 % de consultations gynécologiques qui concernent les étudiantes de Sciences-Po. Il faut donc revoir cela. On va commencer par la prévention.

François Foronda demande si une délocalisation est possible.

Raphaëlle Laignoux : il est intéressant que le service soit rue des Saints-Pères du fait de la proximité avec la faculté de médecine. Mais on peut réfléchir par exemple à une consultation de psychologie à Saint-Charles. A Tolbiac, il n'y a que la médecine générale de prévention, et les médecins ne peuvent faire que certaines prescriptions. La nouvelle directrice pourra venir présenter le service dans quelques temps. Il y a aussi un Copil du SSU (ce qui est nouveau).

Vote à l'unanimité

Renouvellement marché prestation agence de voyage

Julien Benini indique qu'il s'agit d'une obligation pour l'établissement, car le contrat arrive à son terme le 31/12. Il est proposé de reconduire le marché UGAP malgré les difficultés rencontrées au début, mais résolues. On n'a pas vraiment de solution alternative pour le moment. La durée du renouvellement est d'un an, car on réfléchit à d'autres solutions qui permettraient d'internaliser ce type de prestation. Le problème est que l'interprétation actuelle du droit impose d'avoir un prestataire unique.

Ariane Dupont-Kieffer observe qu'il arrive que l'on soit facturé le double du prix du marché.

Marion Laval-Jeantet constate que les hôtels sont parfois facturés plus cher que le prix public des chambres.

Julien Benini: on essaye justement de sortir de cette situation. Quand l'écart est trop important on s'autorise parfois à passer des contrats hors marché.

Vote : 2 abstentions - 28 pour

Changement de nom de l'IEJ

Christine Neau-Leduc : l'institut d'études judiciaires Jean Domat est intégré à l'école de droit de la Sorbonne. L'EDS souhaite qu'il prenne le nom d'*Institut d'études judiciaires de la Sorbonne*. Cet institut organise la préparation à l'examen d'entrée au barreau.

Vote : 2 abstentions. 28 pour

Convention avec le CNRS

Violaine Sebillotte (VP CR) indique qu'il faut renouer les liens institutionnels entre P1 et le CNRS et évoque une politique scientifique partagée. Une nouveauté dans la convention est l'affichage de l'effort de P1 en m² (25 500 m²). Des discussions poussées ont par ailleurs eu lieu sur la question de la signature. Nous devons signer en respectant la charte de signature (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, CNRS, autres tutelles principales le cas échéant, Nom ou sigle de l'unité, Paris, France.), c'est très important.

L'annexe 1 donne la répartition de la gestion des projets de recherche entre CNRS et P1. Beaucoup sont gérés par le CNRS : nous n'avons pas encore la force de frappe, mais c'est un objectif. Ce qui a changé dans ce tableau : il y a plus de projets pour lequel le gestionnaire est au choix du directeur d'unité : c'est lui qui choisit en concertation avec le conseil de labo quel va être l'établissement gestionnaire des projets déposés.

Philippe Cavelier (CNRS) souligne que les discussions ont été très constructives, avec une convergence assez rapide. Il manquait ce cadre juridique.

Sabine Barles demande pourquoi le texte comporte des éléments très spécifiques et d'autres très allusifs.

Violaine Sebillotte répond que le texte a été d'abord donné par le CNRS. On a consulté les DU mais on n'a pas cherché à être exhaustif. C'est le résultat des aléas des discussions avec les directeurs.

Ariane Dupont-Kieffer évoque le problème des frais de gestion des thèses CIFRE demandés par le CNRS, qui peuvent bloquer un projet.

Questions diverses

Nina Bonhomme se demande où est passé le food truck de PMF.

CNL répond qu'il s'agit d'une question en pratique très complexe (notamment en termes d'autorisation de voirie).

Alain Jardel remercie l'équipe présidentielle pour les 50 pages du projet stratégique d'établissement, mais souligne qu'on attend toujours les comptes rendus des conseils.

CA restreint aux EC

Avis sur l'attribution individuelle des primes de charge administrative aux MCF pour 2021-2022

Vote à l'unanimité

CA restreint aux PR

Avis sur l'attribution individuelle des primes de charge administrative aux PR pour 2021-2022

Vote à l'unanimité

Compte rendu rédigé par les élu.es PULS : Soraya Guénifi (DDL), Paul Rateau (UFR 10), Sabine Barles (UFR 08)

PULS le site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>

Twitter : <https://twitter.com/pourpuls>

